

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL\_23\_07\_04\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le QUATRE JUILLET** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

**Excusés** :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2024**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Sarthe en date du 17 avril 2023,

**Vu** le tableau de répartition des jurés entre les communes du département annexé à l'arrêté,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que comme chaque année, Monsieur le Préfet de la Sarthe, a transmis à tous les Maires un arrêté relatif à la répartition des jurés d'assises dans le département pour l'année 2023.

**Considérant** que pour la commune de La Ferté-Bernard, 7 jurés figurent sur la liste départementale.

**Considérant** que conformément aux textes en vigueur, la commune de La Ferté-Bernard doit procéder à un tirage au sort d'un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral. Il convient donc de procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, de 21 noms.

Après en avoir délibéré,

**PROCEDE** publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes désignées seront susceptibles de siéger au jury d'assises,

**ACTE** le tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par arrêté préfectoral.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tout acte, relatif au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

**Didier REVEAU**